



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



Le plan Ecophyto II

*RFSV
19 janvier 2016*

Vincent HEBRAIL-MUET



Déroulé

- Le plan Ecophyto II :
 - Historique et enjeux
 - Calendrier d'élaboration
 - Structure
- Mise en oeuvre du plan Ecophyto II :
 - La continuité des actions structurantes Ecophyto I, améliorées
 - Nouvelles actions
 - Gouvernance et circuits financiers
 - Le plan Ecophyto II au niveau régional
- Travaux en cours





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Historique et enjeux



- Grenelle de l'environnement → Ecophyto 2018
- réduire de 50% l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans un délai de 10 ans, si possible
- constat : légère augmentation du recours aux produits phytopharmaceutiques de 5% entre 2009-2010-2011 et 2011-2012-2013
- directive 2009/128 "utilisation des pesticides compatible avec le développement durable" : ré-évaluation des plans nationaux tous les 5 ans minimum.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



Historique et enjeux

- La réduction de l'utilisation, des risques et des impacts des produits phytopharmaceutiques demeure nécessaire au regard de l'évolution des connaissances sur leurs effets :
 - sur la santé humaine,
 - sur l'environnement notamment la biodiversité et les services écosystémiques qui en dépendent (ex : les pollinisateurs).

→ révision du plan Ecophyto





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Calendrier



- 23 décembre 2014 : rapport de D. Potier «Agro-écologie et pesticides - les champs du possible »
- 30 janvier 2015 : comité national d'orientation stratégique Ecophyto (CNOS) → “les nouvelles orientations du plan”
- mai 2015 : présentation du projet Ecophyto II au comité consultatif de gouvernance Ecophyto
- juin 2015 : consultation du public
- 26 octobre 2015 : publication du plan Ecophyto II
- 04 novembre 2015 : présentation du plan Ecophyto II au comité consultatif de gouvernance Ecophyto





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Architecture du plan Ecophyto II



7 principes :

- maintenir le cap : - 25% 2020 et – 50% 2025
- surveiller les impacts : une vigie à 360°
- au coeur de l'agro-écologie
- l'entreprise au centre
- jouer collectif
- territorialiser
- une culture positive



Architecture du plan Ecophyto II

Axe 1	<i>Agir aujourd'hui et faire évoluer les pratiques</i>
Axe 2	<i>Améliorer les connaissances et les outils pour demain et encourager la recherche et l'innovation</i>
Axe 3	<i>Évaluer et maîtriser les risques et les impacts</i>
Axe 4	<i>Accélérer la transition vers l'absence de recours aux produits phytosanitaires dans les jardins, espaces végétalisés et infrastructures (JEVI)</i>
Axe 5	<i>Politiques publiques, territoires et filières</i>
Axe 6	<i>Communiquer et mettre en place une gouvernance simplifiée</i>



La poursuite des actions structurantes, améliorées



- Le principal défi est désormais de valoriser et déployer auprès du plus grand nombre les techniques et systèmes économes performants qui ont fait leurs preuves chez quelques uns.
- Le plan Ecophyto II consolide les actions structurantes de la première période du plan comme :
 - le réseau des fermes et d'expérimentation DEPHY,
 - le dispositif de certificat individuel CERTIPHYTO,
 - les outils de diffusion d'information comme les bulletins de santé du végétal, les plateformes Jardiner autrement, ZNA-PRO/ Terre Saine, EcophytoPic.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Les nouveautés en termes d'actions



- Les CEPP – certificats de produits phytopharmaceutiques
- Le soutien aux agro-équipements « reconnus » permettant une réduction significative de l'utilisation des phytos
- La priorité à la diffusion, au transfert et à la valorisation des références (30 000 exploitations agricoles engagées dans l'agro-écologie)
- L'accompagnement de la loi Labbé et loi TECV pour les JEVI (Jardins, espaces végétalisés et infrastructures)





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Les nouveautés en termes d'actions



- Une meilleure articulation des actions de réduction des PPP avec les autres politiques publiques, les enjeux des territoires, notamment en renforçant les moyens d'actions de l'échelon régional
- Favoriser l'émergence de dynamiques collectives et de filières
- Egalement, forte amplification :
 - du soutien au biocontrôle
 - de la mise en oeuvre de la protection intégrée
 - de la surveillance des expositions et des mesures des impacts qui alimentera notamment le dispositif de phytopharmacovigilance





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Une gouvernance simplifiée



- Un copilotage MAAF-MEDDE
- Comité d'orientation stratégique et de suivi du plan (COS) :
 - composition : ensemble des parties prenantes
 - définit les orientations du plan
 - rend un avis sur les orientations financières nationales et des appels à projets
 - fixe les modalités de mise en œuvre des actions pour une cohérence d'ensemble
 - valide composition et mandat des groupes ad hoc par action





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Une gouvernance simplifiée



- Comité scientifique et technique :
 - Composition : membres nommés *intuitu personae*
 - Rôle : suivi, conseil et prospective.
- Comité scientifique d'orientation 'Recherche & Innovation' dédié à la mise en œuvre de l'axe « recherche »
- Groupes de travail par action ou par groupe d'actions





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Les nouveautés : les circuits financiers



- source : la redevance pour pollutions diffuses (RPD)
- maintien des 41 M€ via l'ONEMA
- 30 M€ supplémentaires mobilisés par les agences de l'eau à partir de fin 2016 :
 - Mobilisation locale sur la base d'instructions nationales
 - Actions clairement identifiées comme permettant une économie de phytos, en lien avec les CEPP, et déterminées par l'instance de gouvernance régionale
 - En priorité dans les exploitations agricoles
- Appels à projets nationaux et régionaux





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Au niveau régional



- Au niveau régional, une gouvernance organisée par le préfet de Région, qui s'inscrit dans la gouvernance du projet Agro-Écologie :
 - Commission agroécologie
 - Comité des financeurs
- Objectif : simplifier la gouvernance et améliorer la cohérence des politiques publiques et des circuits financiers
 - meilleure synergie
 - feuille de route régionale





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Travaux en cours



- Comité consultatif de gouvernance du 04 nov : mise en place de 3 groupes de travail :
 - Outils d'Ecophyto II : CEPP et indicateurs
 - Déclinaison régionale du plan
 - Créer un effet d'entraînement
- Présentation des travaux à un CCG/COS
- Définition des modalités de gouvernance et financements nationaux et régionaux
- Maquette financière





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



Merci pour votre attention

